



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 17/11/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 novembre 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. BRUEY), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme DARGELASSE (a procuration pour Mme BRUGAT), M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUCASSE), Mme CHAPUIS, M. DUBUN, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme BRUGAT (a donné procuration à Mme DARGELASSE), MM. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), BRUEY (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELASSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°1

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget annexe Régie des Fêtes et Animations – Décision modificative n°1

Au budget annexe Régie des fêtes et animations pour l'exercice 2016, il convient de procéder à des ajustements budgétaires dans le cadre d'une Décision modificative n°1, comme suit :

Dépenses de fonctionnement

*Chapitre 011 dépenses à caractère général
Article 6232 fêtes et cérémonies Ajouter 4 800 €
Chapitre 65 subventions participations
Article 6574 enlever 500 €*

Recettes de fonctionnement

*Chapitre 75 autres produits de gestion
Article 758 produits de gestion courante Ajouter 4 300 €*

Le déroulement des fêtes locales d'une part, et les animations des jeudis d'été d'autre part entraînent un ajustement des postes de dépenses couvert par des recettes nouvelles non prévues de sponsoring.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable ; il est précisé que le conseil d'exploitation de la régie des fêtes et animations s'est réuni en date du 3 novembre 2016.

.../...



Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Il est précisé que le conseil d'exploitation de la régie des fêtes et animations s'est réuni en date du 3 novembre 2016.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES